

STATUTS DE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS)

ARTICLE 1 – FORME

Il est constitué entre les soussignés une Société par Actions Simplifiée régie par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION

La société prend la dénomination : A&A

ARTICLE 3 – OBJET

Achat, vente, revente de marchandises (vêtements, baskets, accessoires, lots divers)
Vente en ligne et sur plateformes (Whatnot, etc.)
Import / export de marchandises

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

20 rue Jean Moulin, 10390 Verrières

ARTICLE 5 – DURÉE

99 ans

ARTICLE 6 – APPORTS

Masson Aymeric : 800 €
Alizée Joudrain : 200 €

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

1 000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune

ARTICLE 8 – RÉPARTITION

Masson Aymeric : 80 %
Alizée Joudrain : 20 %

ARTICLE 9 – PRÉSIDENT

Masson Aymeric

ARTICLE 10 – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Alizée Joudrain

ARTICLE 11 – DÉCISIONS

Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus.

ARTICLE 12 – EXERCICE

Du 1er janvier au 31 décembre

ARTICLE 13 – RÉSULTAT

Répartition au prorata des actions

ARTICLE 14 – CESSION

Accord du Président obligatoire

ARTICLE 15 – DISSOLUTION

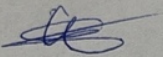
Selon la loi

Fait à Saint-Germain

Le 4 mai 2026

Signatures :

Masson Aymeric



Alizée Joudrain

